

Colloque

Garantir les droits en psychiatrie

Les enjeux de la
judiciarisation des soins
sans consentement



LUNDI

13 JANVIER
2025



08H30-17H00

Programme

Mairie de Paris Centre
2 rue Eugène Spuller
75003 PARIS



Avec le soutien de la Mairie Paris Centre



08h30-09h00 : Accueil café

09h00-09h15 : Introduction

_ **Anne-Sarah Kertudo**, Directrice de Droit Pluriel

_ **Pascal Gibon**, Association d'entraide Vivre

09h15-10h15 : Session 1 "La loi du 5 juillet 2011 : perspectives historiques"

_ **Anne Caron-Déglise**, Magistrate, avocate générale à la Cour de cassation

"La loi du 5 juillet 2011 : contexte d'émergence et jurisprudences"

_ **Dominique Friard**, Infirmier de secteur psychiatrique, superviseur d'équipes, rédacteur en chef adjoint de la revue Santé Mentale : "... personnes faisant l'objet de soins psychiatriques"

_ **Aurélien Troisoeufs**, Chercheur en anthropologie, directeur du Laboratoire SM-SHS GHU

"Mobilisations collectives et démocratie dans le champ de la psychiatrie"

_ **Modération : Corinne Vaillant**, Avocate

Pause

10h30-11h30 : Session 2 "Pratiques et effets"

_ **Jean-Marc Panfili**, Ex-cadre supérieur de santé en psychiatrie, ex-avocat, docteur en droit public

"Notification des droits au patient en soins sans consentement"

_ **Jean Bienaimé**, Chercheur en sociologie, Laboratoire SM-SHS GHU

"Des professionnel·les de soin à l'épreuve du droit ? Le cas de la notification des droits aux personnes hospitalisées sans leur consentement en psychiatrie"

_ **Benoît Eyraud**, Maître de conférences en sociologie, UFR d'anthropologie, sociologie et sciences politiques, Université Lyon 2, chercheur au Centre Max Weber, UMR5283

"Quelques réflexions sur les effets pratiques de la procédure judiciaire de contrôle des soins sans consentement"

_ **Modération : Elisabeth Chauvet**, Magistrate

11h30-12h30 : Session 3 "La contrainte en psychiatrie : quelles reconfigurations ?
quelles alternatives ?"

_ **Yvonne Quenum**, Infirmière en équipe mobile de crise et chercheuse au sein du collectif PLAID-Care, CHU Saint-Etienne

"PLAID-Care : les leviers du moindre recours aux mesures coercitives en psychiatrie"

_ **Frédéric Mougéot**, Chercheur en sociologie, Centre Max Weber, UMR 5283

"Les directives anticipées en psychiatrie : un outil de droit pour diminuer la contrainte en psychiatrie. L'exemple des DAiP"

_ **Justine Coubard-Millot**, Designer, directrice du Lab-ah

"Repenser les formes de la justice pour faciliter l'accès aux droits et à l'information"

_ **Modération : Iannis McCluskey**, Pair praticien en santé mentale, labo SM-SHS GHU

Déjeuner



Précision : les deux semi-plénières auront lieu simultanément.

Semi-plénière 1 "Critique ordinaire et prise de parole"

_ **Sébastien Saetta**, Chercheur en sociologie, directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'ENSEIS, Centre Max Weber, UMR 5283

"Les conditions de la possibilité de l'écoute et de la disponibilité soignante en psychiatrie : croisement des recherches PROPLAINT et PLAID-Care"

_ **Nesrine Gaha**, Psychiatre, hôpital Paul Brousse, AP-HP

"(Contraintes) du dire et (responsabilités) du faire : éthique et quotidien en psychiatrie"

_ **Martine Dutoit**, Chercheuse (FoAp, Cnam - 2IRA), fondatrice de l'association Advocacy France, pairadvocate

"Questionner la place d'un tiers au côté des patient-es dans l'institution psychiatrique"

_ **Modération** : **Robin Michalon**, Chercheur en histoire des sciences, chargé de mission débat public, Espace éthique Île-de-France et **Brigitte Gadeyne**, Psychiatre, praticienne hospitalière, S17/18, Pôle 16, centre hospitalier Sainte-Anne, GHU Paris, psychiatrie & neurosciences

Semi-plénière 2 "L'information en psychiatrie"

_ **Mathilde Lagane**, Association Droits d'urgence

"L'accompagnement juridique en psychiatrie : le dispositif "Accès au droit et santé mentale"

_ **Stéphane Cognon**, Médiateur santé pair, GHU Paris, psychiatrie & neurosciences et **Antoine Denis**,

Coordinateur en éducation thérapeutique du patient, GHU Paris, psychiatrie & neurosciences

"Atelier d'information sur les droits des usagers en service protégé"

_ **Sophie Arfeuillère**, Chargée d'innovation pédagogique

"Histoires de droits, un outil pour parler des droits en psychiatrie"

_ **Modération** : **Milena Maglio**, Docteure en philosophie, chargée de l'Observatoire des pratiques éthiques,

Espace éthique Île-de-France et **Alexis Rayapoullé**, Médecin de santé publique, Espace éthique Île-de-France

Pause

16h15-16h30 : Restitution des semi-plénières

16h30-17h00 : Propos conclusifs

_ **André Ferragne**, Secrétaire national du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

_ **Fabrice Gzil**, Professeur associé de philosophie et d'éthique à l'Université Paris-Saclay, codirecteur de l'Espace éthique Île-de-France, membre du CCNE

Garantir les droits en psychiatrie

Les enjeux de la judiciarisation des soins sans consentement

Depuis les années 2010, la psychiatrie hospitalière rencontre un important mouvement de judiciarisation. En posant l'obligation pour les services de soin d'informer les personnes hospitalisées sans consentement de leurs droits et de leurs voies de recours puis en rendant systématique le contrôle judiciaire de ces procédures par le Juge des Libertés et de la Détention, la loi du 5 juillet 2011 a marqué un tournant en ce sens. Portée par l'intention de réguler et de diminuer la contrainte sous ses diverses formes, **cette judiciarisation nourrit cependant d'importants questionnements.**

Quels effets ces dispositions ont sur l'accueil des usager·ères ? Quels impacts ont-elles sur le travail soignant et quels rôles les professionnel·les de soin doivent-ils endosser dans ce processus ? Quelles sont précisément les prérogatives dévolues au JLD et jusqu'où peut-il questionner l'opportunité des décisions médicales ? Dans quelle mesure le respect du droit et du formalisme juridique suffit-il à garantir un meilleur respect des droits humains à l'hôpital ? Enfin, **comment la médiation en santé peut-elle être pensée comme un enjeu de respect des droits ?**

Ce colloque entend ouvrir un espace de dialogue en croisant les savoirs issus des sciences sociales, des mondes professionnels et des sphères expérientielles et associatives.

Ce colloque est organisé conjointement par l'association Droit Pluriel, le Laboratoire de Recherche en Santé Mentale, Sciences Humaines et Sociales (GHU-Paris, psychiatrie, neurosciences) et l'Espace éthique Île-de-France. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche portant sur la notification des droits en psychiatrie, financé par la FIRA, la Fondation Falret et la Fondation de France.

→ Coordination scientifique

- _ **Jean Bienaimé**, Doctorant en sociologie, CEMS-EHESS, associé au Laboratoire de Recherche en Santé Mentale, Sciences Humaines et Sociales, GHU Paris, psychiatrie & neurosciences
- _ **Céline Letailleur**, Paire ingénieure de recherche, CeReSS, AMU, AP-HM
- _ **Anne-Sarah Kertudo**, Directrice de Droit Pluriel
- _ **Paul-Loup Weil-Dubuc**, Responsable du pôle recherche, Espace éthique Île-de-France